

Contactez le bureau  
Pré-maternelles de votre  
juridiction d'éducation local.

Comté de Allegany	301-759-2012
Comté de Anne Arundel	410-222-5441
Ville de Baltimore	410-396-6602
Comté de Baltimore	410-887-4313
Comté de Calvert	410-535-7264
Comté de Caroline	410-479-2896
Comté de Carroll	410-751-3048
Comté de Cecil	410-996-5424
Comté de Charles	301-934-7380
Comté de Dorchester	410-221-1111
Comté de Frederick	301-696-6864
Comté de Garrett	301-334-7645
Comté de Harford	410-588-5252
Comté de Howard	301-313-5659
Comté de Kent	410-810-3903
Comté de Montgomery	301-230-0691
Comté de Prince George	301-808-2723
Comté de Queen Anne	410-758-2403
Comté de St. Mary	301-475-5511
Comté de Somerset	410-621-6243
Comté de Talbot	410-822-0330
Comté de Washington	301-766-2955
Comté de Wicomico	410-677-4523
Comté de Worcester	410-632-5042

**Nancy S. Grasmick**  
*Surintendant des écoles publiques de Maryland*

**Dunbar Brooks**  
*Président*  
*Conseil d'administration de l'éducation de Maryland*

**Martin O'Malley**  
*Gouverneur*



Pour plus d'information, veuillez contacter :  
Maryland State Department of Education  
Division of Early Childhood Development  
200 W. Baltimore Street, 10th floor  
Baltimore, Maryland 21201  
[MarylandPublicSchools.org](http://MarylandPublicSchools.org)

Téléphone : 410-767-0602  
Fax : 410-333-6226  
Email : [mcockey@msde.state.md.us](mailto:mcockey@msde.state.md.us)

# Pré-maternelles publiques du Maryland

Guide des  
parents



## Qu'est-ce qu'une pré-maternelle publique ?

Dans le cadre des écoles publiques, la pré-maternelle est un programme financé par l'État pour les enfants de quatre ans. Son objectif principal est de fournir des opportunités d'apprentissage aux jeunes enfants, afin de les aider à développer des capacités dans divers domaines, et ainsi leur faciliter leur scolarité future. La pré-maternelle offre une expérience de grande qualité qui permet à vos enfants d'être totalement prêt à commencer leur apprentissage en maternelle. Ces expériences se concentrent sur le développement personnel et social, linguistique et littéraire, la pensée scientifique, la pensée mathématique, les sciences sociales, les Beaux-Arts, l'entraînement physique et l'éducation à la santé.



## Comment fonctionnent les programmes de pré-maternelles ?

Les politiques développées par le système scolaire public doivent correspondre aux normes édictées par l'État. Un programme de pré-maternelle consiste généralement en un programme d'une matinée ou d'une après-midi. Le cours dure 2h et demie et a lieu cinq jours par semaine pendant toute l'année scolaire. Chaque classe compte en moyenne 20 enfants. Un professeur de maternelle certifié par l'État et un assistant qualifié à temps complet sont assignés par classe. Les programmes de pré-maternelle doivent suivre les normes édictées par l'État. Les parents et les enseignants communiquent régulièrement sur les progrès de l'enfant. Le système scolaire est également encouragé à développer des partenariats avec les personnes responsables des soins apportés à l'enfant. Pour plus d'information sur le programme de pré-maternelle dans votre communauté, appelez votre bureau de la petite enfance local (voir au dos de la brochure).

## Qui est admissible en pré-maternelle ?

Pour être admissibles en pré-maternelle, les enfants doivent être âgés de 4 ans au 1er septembre de l'année scolaire concernée. Ils doivent également appartenir à des familles économiquement désavantagées ou sans domicile fixe. Tous les enfants économiquement désavantagés qui font une demande d'inscription seront inscrits en priorité. Cependant, s'il reste des places, il est possible que le système scolaire public accepte des enfants qui ne sont pas économiquement désavantagés mais qui ont des besoins scolaires pressants.

